

## Le Journal du Dimanche, 31 mars 2013

### Le « choc de simplification », ça commence mardi

Aligement des procédures administratives, coup de frein aux normes, fin des sous-préfectures... Une ordonnance sur l'immobilier est attendue avant la fin avril

MARIE MILOT ET NICOLAS PIRSETTE

Après le « choc » de productivité, voici le « choc de simplification » promis jeudi soir par François Hollande lors de son entretien télévisé. Le chef de l'État a témoigné auprès de certains visiteurs d'un ébranlement devant la complexité administrative du pays qui l'obligerait et entraverait son action. Il compte réunir un conseil restreint sur la simplification des procédures dans les prochaines semaines. Les entreprises, elles, réclament de longue date une réforme massive. Dans ce but, Jean-Marc Ayrault réunit mardi pour la deuxième fois à Matignon un comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap). Le chef du gouvernement doit prendre les premières décisions pour endiguer l'inflation de normes (on en compte 400.000) et pousser les ministères à faire des économies. L'enjeu est énorme. La complexité administrative coûte 60 milliards d'euros aux entreprises, selon l'OCDE, une facture de 3 points de PIB qui préoccupe l'Élysée. Les collectivités locales ont, quant à elles, dû dépenser plus de 2 milliards d'euros entre 2008 et 2011 pour se mettre en conformité, selon le rapport cosigné par Alain Lambert et Jean-Claude Boulard, remis cette semaine à Ayrault.

La disposition la plus spectaculaire est le recours à une première ordonnance comportant huit mesures pour simplifier les démarches dans l'immobilier et l'urbanisme d'entreprise. Elle sera présentée mardi la fin avril en Conseil des ministres, pour un vote au Parlement en juillet. « La détermination est forte », souligne-t-on dans l'entourage du Président.

Une dizaine de ministres sont en première ligne. Stéphane Le Foll (Agriculture) et Pierre Moscovici (Économie) donneront mardi leurs décisions en matière de services en ligne. Axelle Flappetti (Culture) s'est engagée à mettre à plat les subventions dispersées par son ministère. Manuel Valls (Intérieur) doit exposer la simplification de l'organisation territoriale de l'État qui passe par une réduction de volume dans les sous-préfectures, etc. La liste des commissions supprimées et des organismes publics éliminés devrait être précisée. « Cette démarche est un tournant », veut-on espérer à Matignon.



Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, en décembre 2012. (rems. vintivier)

Ce n'est pas la première fois qu'un chef de l'État veut secouer la technocratie. Dès décembre 2007, Nicolas Sarkozy défendait dans le cadre de la révision générale des politiques publiques 80 mesures pour réorganiser l'État. Les gouvernements Raffarin et Villepin avaient lancé 150 audits. L'histoire récente, en les feintes, est nombreuse. Les administrations résistent à faire respecter des mesures qui sont parfois leur seule raison d'être. Alain Lambert, ancien ministre du Budget, prévient : « Le gouvernement et le Parlement doivent cesser de croire au pouvoir magique de la loi. » Et d'ajouter : « C'est maintenant ou jamais. Si l'essentiel n'est pas fait au plus tard dans les six mois, la dernière chance aura été manquée. »

Le gouvernement entend mener cette bataille antiparasse et antinomie sur trois fronts : les entreprises, les collectivités et les usagers. Revue des décisions attendues mardi.

#### ENTREPRISES :

##### RACCOURCIR L'ATTENTE AUX GUICHETS

– Diminution par trois des délais de réalisation des projets d'immobilier d'entreprises. Cet engagement est inspiré du rapport du député PS Thierry Mandon livré au Premier ministre le 22 mars.

– Diminution par deux du nombre de documents papier transmis à l'inspection du travail.

– « Création du principe » d'interdire le recours à une seule fois « l'entreprise transmet une demande

à une administration qui se charge de la transmettre aux autres guichets.

– Réduction à vingt jours des délais de paiement de l'État aux entreprises.

#### COLLECTIVITÉS :

##### STOPPER L'EMALANCHÉ DE NORMES

– Gel des nouvelles normes : toute nouvelle règle doit être assortie de l'abrogation d'une ancienne.

– Stabilisation de la réglementation pour garantir aux collectivités la pérennité de leurs investissements.

– Le gouvernement veut « enrichir » la proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Sueur sur la régulation des normes. Il s'inspirera du rapport Lambert-Boulard, sans aller encore jusqu'à annoncer des suppressions de règles dans l'immédiat. « Mais il faut en finir avec le délire sur la taille des ceufs durs dans les cantines », dit-on à Matignon. Une règle impose que les enfants en maternelle mangent un demi-œuf dur, ceux du primaire un œuf et les collégiens-lycéens un œuf et demi !

#### DÉVELOPPER LES DÉCLARATIONS EN LIGNE

– Dépit de plainte par Internet en cas d'attitude aux biens-vus, excroissances, abus de confiance.

– Chocs et inscription en ligne des options par les collègues avant l'entrée au lycée.

– Déclaration électronique de décès. ●